
États financiers du
Réseau local d'intégration
des services de santé de
Simcoe Nord Muskoka
exerçant ses activités sous le nom
Services de soutien à domicile et en
milieu communautaire de
Simcoe Nord Muskoka

31 mars 2022

| | |
|------------------------------------|------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 1-2 |
| État de la situation financière | 3 |
| État des résultats | 4 |
| État de l'évolution de l'actif net | 5 |
| État des flux de trésorerie | 6 |
| Notes complémentaires | 7-15 |

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de
Simcoe Nord Muskoka

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka, exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 22 juin 2022

**Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka**

État de la situation financière

Au 31 mars 2022

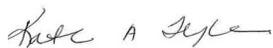
| | Notes | 2022 \$ | 2021 \$ |
|---|--------|--------------------|-------------|
| Actif | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie | | 24 418 714 | 18 276 344 |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère ») | | 2 468 286 | 81 969 459 |
| Débiteurs | | 787 399 | 772 449 |
| Charges payées d'avance | | 280 262 | 506 297 |
| | | 27 954 661 | 101 524 549 |
| Immobilisations | 4 | 4 595 | 21 857 |
| | | 27 959 256 | 101 546 406 |
| Passif | | | |
| Passifs courants | | | |
| Créditeurs et charges à payer | | 13 586 526 | 11 520 379 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | | — | 80 125 467 |
| Montant à verser au Ministère | 5 | 14 275 736 | 9 748 016 |
| | | 27 862 262 | 101 393 862 |
| Avantages sociaux futurs | 6 | 1 378 400 | 1 355 900 |
| Apports reportés afférents aux immobilisations | 7 | 4 595 | 21 857 |
| | | 29 245 257 | 102 771 619 |
| Engagements et éventualités | 8 et 9 | | |
| Actif net | | (1 286 001) | (1 225 213) |
| | | 27 959 256 | 101 546 406 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil,



Joe Parker, président du conseil d'administration



Kate Fyfe, présidente du comité des finances, de l'audit et de l'information

**Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka**

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2022

| | Notes | 2022 \$ | 2021 \$ |
|---|-------|--------------------|----------------------|
| Produits | | | |
| Produits tirés des activités poursuivies | | | |
| Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives | | 124 098 251 | 115 641 405 |
| Santé Ontario – division Action Cancer | | 468 180 | 544 886 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations | 7 | 17 262 | 27 940 |
| Autres recouvrements | | 137 709 | 156 629 |
| | | 124 721 402 | 116 370 860 |
| Produits tirés des activités transférées | 3 | | |
| Paiements de transfert du Ministère | | — | 1 067 653 028 |
| Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives | | — | 3 236 628 |
| Total des produits | | 124 721 402 | 1 187 260 516 |
| Charges | | | |
| Charges liées aux activités poursuivies | | | |
| Activités et initiatives | | | |
| Services impartis aux termes de contrats | | | |
| Services à domicile/en clinique | | 72 716 097 | 68 379 250 |
| Services à l'école | | 1 703 543 | 1 068 782 |
| Services de soins de fin de vie | | 5 615 615 | 3 903 561 |
| Salaires et avantages | | 30 834 741 | 29 726 982 |
| Fournitures médicales | | 9 066 797 | 8 204 453 |
| Location de matériel médical | | 2 931 264 | 2 947 286 |
| Fournitures et charges diverses | | 1 021 464 | 1 150 002 |
| Bâtiment et terrain | | 814 619 | 962 604 |
| Amortissement | | 17 262 | 27 940 |
| | | 124 721 402 | 116 370 860 |
| Charges liées aux activités transférées | 3 | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | | — | 1 067 653 028 |
| Salaires et avantages | | — | 2 521 759 |
| Fournitures et charges diverses | | — | 714 869 |
| Total des charges | | 124 721 402 | 1 187 260 516 |
| Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent | | — | — |
| Actif net au début de l'exercice | | (1 225 213) | (1 215 466) |
| Charges non capitalisées liées aux avantages du personnel | | (22 500) | 6 500 |
| Charge liée au fonds de soins | 15 | (38 288) | (16 247) |
| Actif net à la fin de l'exercice | | (1 286 001) | (1 225 213) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka**
État de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 mars 2022

| | Non grevés d'affectations | Fonds de soins | Avantages du personnel | 2022 Total | 2021 Total |
|--|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actif net au début de l'exercice | — | 130 687 | (1 355 900) | (1 225 213) | (1 215 466) |
| Excédent (des charges sur les produits) avant les éléments qui suivent | — | (38 288) | (22 500) | (60 788) | (9 747) |
| Actif net à la fin de l'exercice | — | 92 399 | (1 378 400) | (1 286 001) | (1 225 213) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022

| | | 2022 | 2021 |
|---|-------|-------------------|------------|
| | Notes | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | | |
| Excédent des charges sur les produits | | (60 788) | (9 747) |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | | |
| Amortissement des immobilisations | | 17 262 | 27 940 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations | 6 | (17 262) | (27 940) |
| | | (60 788) | (9 747) |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 9 | 6 203 158 | 1 938 428 |
| Augmentation nette de la trésorerie | | 6 142 370 | 1 928 681 |
| Trésorerie au début de l'exercice | | 18 276 344 | 16 347 663 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | | 24 418 714 | 18 276 344 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2022

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale, le 28 mars 2006, de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local, L.O. 2006, chap. 4 – Projet de loi 36*, il a été prorogé en tant que Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Simcoe Nord Muskoka et les lettres patentes délivrées pour constituer la société prorogée en vertu de cette loi ont été dissoutes.

Avec prise d'effet le 21 juin 2017, le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a émis un arrêté de transfert en vertu de l'article 34.2 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et a ordonné le transfert, au RLISS de Simcoe Nord Muskoka, de tous les actifs, passifs, droits et obligations, ainsi que de tous les documents connexes du Centre d'accès aux soins communautaires de Simcoe Nord Muskoka, et de la totalité de ses employés, ainsi que des dossiers, droits et obligations les concernant.

Le 7 mars 2019, les décrets nommant des personnes au conseil d'administration du RLISS de Simcoe Nord Muskoka ont été révoqués, et les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés conjointement au conseil d'administration du RLISS de Simcoe Nord Muskoka. Le conseil d'administration de Santé Ontario a continué de siéger en cette qualité jusqu'au 1^{er} juillet 2021, date à laquelle les membres nouvellement nommés au conseil d'administration du RLISS de Simcoe Nord Muskoka sont entrés dans leurs fonctions.

Le 17 mars 2021, le ministre de la Santé de l'Ontario a émis un arrêté de transfert en vertu du paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, dans lequel le ministre a ordonné que des actifs, des passifs, des droits et des obligations précis du RLISS de Simcoe Nord Muskoka soient transférés à Santé Ontario. Les éléments transférés étaient principalement liés à la planification du système de santé, au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes du personnel du RLISS de Simcoe Nord Muskoka ont également été transférés à Santé Ontario.

Le 8 juillet 2020, la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* a reçu la sanction royale. Cette loi a apporté des modifications législatives à la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés régissant les soins à domicile et en milieu communautaire* et, le 1^{er} mai 2022, le *Règlement de l'Ontario 187/22 : Services de soins à domicile et en milieu communautaire* pris en vertu de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* a été proclamé en vigueur. Le même jour, la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* et ses règlements d'application ont été abrogés et ne sont plus en vigueur. La plupart des dispositions du *Règlement de l'Ontario 187/22* sont entrées en vigueur, tandis que certaines autres dispositions devraient entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Le RLISS de Simcoe Nord Muskoka est un mandataire de l'État et ne peut exercer ses pouvoirs qu'à titre de mandataire de l'État. Les restrictions imposées au RLISS de Simcoe Nord Muskoka en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*. À titre de mandataire de l'État, le RLISS de Simcoe Nord Muskoka n'est pas imposé.

Le RLISS de Simcoe Nord Muskoka exerce maintenant ses activités sous le nom d'entreprise Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka et est responsable de la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2022

1. Description des activités (suite)

Le mandat du RLISS de Simcoe Nord Muskoka comprend les attributions suivantes :

Prestation de services communautaires

Ces services comprennent la prestation de services de santé et de services connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, de même que la prestation de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. De plus, son mandat comprend la gestion du placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, la communication de renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux et les renvois vers ces services.

Le RLISS de Simcoe Nord Muskoka a conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère »), comme l'exige l'article 18 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ainsi qu'un protocole d'entente qui établit le cadre des responsabilités et des activités du RLISS de Simcoe Nord Muskoka.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Ministère de la Santé

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les états financiers du RLISS comprennent les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

**Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu
communautaire de Simcoe Nord Muskoka**

Notes complémentaires

31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

| | |
|-------------------------|---------------|
| Matériel informatique | 4 ans |
| Logiciels | 3 ans |
| Matériel | 5 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail |
| Mobilier et agencements | 10 ans |
| Système téléphonique | 10 ans |

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Avantages sociaux et congés rémunérés

Le RLISS offre des prestations déterminées au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages de retraite ainsi que des congés rémunérés à certains groupes d'employés. Ces avantages comprennent un régime de retraite, un régime d'assurance maladie et de soins dentaires et des congés de maladie dont les droits ne sont pas acquis. Le RLISS a adopté les politiques suivantes en ce qui concerne la comptabilisation de ces avantages offerts aux employés :

- a) Les coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi font l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la meilleure estimation de la direction quant aux coûts des soins de santé, aux échelles salariales futures, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux taux d'actualisation. L'ajustement de ces coûts en raison de modifications des estimations et des gains ou des pertes découlant des écarts entre les prévisions et la réalité est amorti en résultat sur la durée de service résiduelle estimative des groupes d'employés, de manière linéaire.
- b) Les coûts liés au régime de retraite multiemployeurs à prestations déterminées correspondent aux cotisations de l'employeur au régime durant la période.
- c) Le coût des avantages liés aux congés de maladie dont les droits ne sont pas acquis fait l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la meilleure estimation de la direction quant aux échelles salariales futures, à l'utilisation des avantages auxquels les employés ont droit et aux taux d'actualisation. L'ajustement de ces coûts en raison de modifications des hypothèses actuarielles ou de la réalité est comptabilisé sur la durée de service résiduelle moyenne des employés.
- d) Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les passifs susmentionnés correspond à la meilleure estimation de la direction quant au coût d'emprunt du RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Restructuration

Le 17 mars 2021, en vertu du paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, le ministère de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté ordonnant le transfert, à Santé Ontario, de certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS, principalement ceux liés à la planification, au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes du personnel du RLISS ont également été transférés à Santé Ontario.

Le RLISS a présenté l'incidence de la restructuration conformément au chapitre 3430, *Opérations de restructuration*, des Normes comptables pour le secteur public. Les produits et les charges de l'exercice précédent liés aux activités restructurées ont été présentés séparément dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. L'incidence nette de la restructuration s'établit à néant. Les passifs transférés à Santé Ontario ont principalement trait aux salaires et aux avantages du personnel pour les postes transférés, et ils étaient non significatifs.

**Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu
communautaire de Simcoe Nord Muskoka**

Notes complémentaires

31 mars 2022

4. Immobilisations

| | Coût | Amortissement cumulé | 2022 Valeur comptable nette | 2021 Valeur comptable nette |
|-------------------------|------------------|-----------------------------|--|--------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Matériel informatique | 259 375 | 254 780 | 4 595 | 19 479 |
| Logiciels | 124 146 | 124 146 | — | — |
| Matériel | 68 841 | 68 841 | — | 2 378 |
| Améliorations locatives | 539 263 | 539 263 | — | — |
| Mobilier et agencements | 355 656 | 355 656 | — | — |
| Système téléphonique | 538 086 | 538 086 | — | — |
| | 1 885 367 | 1 880 772 | 4 595 | 21 857 |

5. Montant à verser au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Tous les produits d'intérêts gagnés par le RLISS doivent être versés au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

| | 2022 | 2021 |
|---|-------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Montant à verser au Ministère au début de l'exercice | 9 748 016 | 5 463 201 |
| Ajustement de financement à l'égard des activités de l'exercice précédent | | (2 675 692) |
| Financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice considéré | | |
| Produits d'intérêts gagnés à rembourser au Ministère | 128 402 | 162 991 |
| Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré | 4 399 318 | 6 797 516 |
| Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice | 14 275 736 | 9 748 016 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2022

6. Avantages sociaux futurs

Le RLISS comptabilise les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés durant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Ces passifs sont déterminés en fonction d'analyses actuarielles.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le RLISS offre à certains groupes d'employés des avantages postérieurs à l'emploi, dont un régime d'assurance-vie, d'assurance maladie et de soins dentaires, après leur départ à la retraite. Le RLISS verse 50 % des primes liées à ces avantages à ses retraités non syndiqués. Le RLISS comptabilise ces avantages à mesure qu'ils sont gagnés durant la période de service de l'employé. Le passif lié aux prestations a été déterminé en fonction d'une évaluation actuarielle à des fins comptables au 31 mars 2022.

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées dans le cadre de l'évaluation.

| | % |
|---|------|
| Position sur l'échelle salariale | 2,00 |
| Taux de croissance des coûts des soins de santé | 2,57 |
| Taux de croissance des coûts des soins dentaires | 3,00 |
| Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées | 3,60 |

Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis

Le RLISS offre chaque année à certains groupes d'employés un nombre déterminé de jours de congé rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Les droits à ces journées ne sont pas acquis, et les employés peuvent se prévaloir de ces congés sur-le-champ. Les employés peuvent accumuler les journées de congé non utilisées chaque année, jusqu'à un plafond prévu dans leur contrat de travail. Les journées ainsi accumulées peuvent être utilisées au cours d'exercices ultérieurs, dans la mesure où la maladie ou la blessure de l'employé fait en sorte qu'il doive s'absenter durant une période qui excède le nombre de jours de congés attribué pour l'exercice considéré. Les journées de maladie sont rémunérées en fonction du salaire de l'employé au moment de leur utilisation. Le passif lié aux prestations a été déterminé en fonction d'une évaluation actuarielle à des fins comptables au 31 mars 2022.

L'évaluation des congés pour lesquels les droits ne sont pas acquis se fonde sur la meilleure estimation du RLISS des taux des éléments suivants :

| | % |
|----------------------------------|------|
| Position sur l'échelle salariale | 2,00 |
| Taux d'actualisation | 3,60 |

**Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu
communautaire de Simcoe Nord Muskoka**

Notes complémentaires

31 mars 2022

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis (suite)

Le passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi est calculé comme suit :

| | Avantages postérieurs à l'emploi \$ | Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis \$ | Total du passif \$ |
|--|--|---|-----------------------------------|
| Obligations au titre des prestations futures constituées | 805 200 | 841 200 | 1 646 400 |
| Gains actuariels (pertes actuarielles) non amortis | 86 500 | (354 500) | (268 000) |
| Total du passif | 891 700 | 486 700 | 1 378 400 |

Le tableau qui suit présente la charge au titre des avantages sociaux pour l'exercice.

| | Avantages postérieurs à l'emploi \$ | Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis \$ | Total de la charge \$ |
|--|--|---|--------------------------------------|
| Coût des prestations pour la période considérée | 32 700 | 105 800 | 138 500 |
| Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées | 22 900 | 24 100 | 47 000 |
| (Gains actuariels) pertes actuarielles amortis | (2 600) | 46 500 | 43 900 |
| Total de la charge actuarielle | 53 000 | 176 400 | 229 400 |

La tranche non capitalisée du recouvrement au titre des avantages sociaux s'établit à 22 500 \$ (charge de 6 500 \$ en 2021).

7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

| | 2022 \$ | 2021 \$ |
|--|--------------------|------------|
| Solde au début de l'exercice | 21 857 | 49 797 |
| Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice | (17 262) | (27 940) |
| Amortissement pour l'exercice | 4 595 | 21 857 |
| Solde à la fin de l'exercice | 4 595 | 21 857 |

**Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu
communautaire de Simcoe Nord Muskoka**

Notes complémentaires

31 mars 2022

8. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent à diverses dates jusqu'en 2025.

| | |
|------|------------------|
| | \$ |
| 2023 | 956 858 |
| 2024 | 417 827 |
| 2025 | 45 448 |
| | <u>1 420 133</u> |

9. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. La direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

10. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

| | 2022 \$ | 2021 \$ |
|---|-------------------------|------------------|
| Montant à recevoir du Ministère | (624 294) | — |
| Débiteurs | (14 950) | (1 912 064) |
| Charges payées d'avance | 226 035 | (15 726) |
| Créditeurs et charges à payer | 2 096 148 | (420 779) |
| Montant à verser au Ministère | 4 527 720 | 4 284 815 |
| Produits différés | (30 001) | 8 682 |
| Avantages sociaux futurs | 22 500 | (6 500) |
| Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | <u>6 203 158</u> | <u>1 938 428</u> |

11. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 367 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2022 s'est établi à 2 142 894 \$ (2 310 502 \$ en 2021) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2022. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2021. À ce moment, le régime était capitalisé à 120 %.

**Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu
communautaire de Simcoe Nord Muskoka**

Notes complémentaires

31 mars 2022

12. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur l'administration financière* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière*.

14. Fonds de soins

Le fonds de soins est un fonds grevé d'une affectation à l'interne. Les dons reçus par l'ancien CASC servent à soutenir les activités du fonds de soins. Le fonds de soins sert à soutenir les besoins des patients, y compris des services de répit pour les aidants et l'achat de matériel médical. Les fonds sont également affectés à la formation du personnel et aux activités de développement organisationnel.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.